



# 2025

# RAPPORT D'ALLOCATION & D'IMPACT

INVESTIR AUJOURD'HUI  
POUR UN AVENIR DURABLE



Avril 2026

## LE MOT DU DIRECTOIRE

Nous avons le plaisir de vous présenter la deuxième édition de notre rapport d'allocation et d'impact. Ce rendez-vous annuel s'inscrit désormais comme un temps fort de transparence et de responsabilité, au cœur de notre stratégie en faveur de la transition environnementale.

Depuis 2024 et le lancement de son offre vertueuse, le CFCAL-Banque s'efforce de maîtriser toute la chaîne d'investissement responsable et de proposer des solutions visant à mobiliser sa capacité de financement en faveur de projets orientés vers la transition énergétique. Ceci afin d'accompagner concrètement la transformation du parc immobilier, en soutenant l'acquisition de biens à haute performance énergétique et de travaux de rénovation, de modernisation et d'optimisation énergétique ainsi qu'en participant à l'acquisition de parts de SCPI durables et responsables.

En mobilisant l'épargne vers des usages responsables, nous permettons à chacun, à son échelle, de prendre part à la transition énergétique et de soutenir les objectifs climatiques et énergétiques de long terme.

Cette seconde édition reflète la progression de notre démarche, en présentant l'allocation des fonds et les impacts associés, dans une logique de cohérence entre performance financière et environnementale.

Nous remercions nos partenaires épargne et crédit et nos clients, pour leur confiance et leur engagement à nos côtés au service d'une économie plus durable.

**Jean-Marie ALFONSI**  
Président du directoire

**Madalena MAGALHAES**  
Membre du directoire

**Julien BONNIN**  
Membre du directoire

# SOMMAIRE

**LE MOT DU DIRECTOIRE** \_\_\_\_\_ p.2

## MIEUX NOUS CONNAÎTRE

CFCAL-BANQUE C'EST \_\_\_\_\_ p.4

NOS VALEURS \_\_\_\_\_ p.5

CFCAL-BANQUE EN CHIFFRES \_\_\_\_\_ p.6

NOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE \_\_\_\_\_ p.6

LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA : UNE SOCIÉTÉ À MISSION \_\_\_\_\_ p.7

LE CERCLE VERTUEUX DU CFCAL-BANQUE \_\_\_\_\_ p.8

NOTRE OFFRE \_\_\_\_\_ p.9

UN CAS CONCRET \_\_\_\_\_ p.10

## L'ALLOCATION DES FONDS

MÉTHODE ET GOUVERNANCE \_\_\_\_\_ p.11

COLLECTE ET ALLOCATION DES FONDS EN 2025 \_\_\_\_\_ p.12

LES PROJETS FINANCÉS EN 2025 ET LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES \_\_\_\_\_ p.13

LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES \_\_\_\_\_ p.14

**GLOSSAIRE** \_\_\_\_\_ p.15

**PRÉCISIONS** \_\_\_\_\_ p.16



PRÉPARER  
DEMAIN

# CFCAL-BANQUE, C'EST :

## Une filiale du Crédit Mutuel Arkéa

Depuis 2010, nous faisons partie intégrante du groupe Crédit Mutuel Arkéa, dont nous partageons les valeurs d'engagement et de responsabilité.



## Une banque à taille humaine

Nous sommes plus de 200 collaborateurs engagés.

## Une fintech de 154 ans

Nous nous efforçons chaque jour d'innover et d'apporter de nouvelles solutions aux besoins de financement et d'investissement.

## Une banque agréée

Nous détenons l'agrément d'établissement de crédit, sous la supervision de l'ACPR et sommes enregistrés à l'ORIAS en qualité de courtier en assurance.

## Une infrastructure ouverte

Nous possédons un système d'informations dédié à notre activité, dont l'infrastructure est ouverte et basée sur un système d'API. Cela permet de faciliter les connexions entre logiciels, fluidifiant ainsi l'échange de données et de fonctionnalités.

## Un acteur bancaire 100 % intermédié

Tous nos produits bancaires sont distribués par un réseau d'intermédiaires indépendants et agréé par le CFCAL-Banque avec une véritable culture du partenariat.

## Un maillage national

Nous sommes présents sur tout le territoire grâce à notre réseau de partenaires implantés partout en France.



Retrouvez-nous sur notre site internet

[www.cfcals-banque.fr](http://www.cfcals-banque.fr)

# NOS VALEURS :

## SOLIDITÉ & ÉQUILIBRE

Le CFCAL-Banque s'appuie sur un réseau de partenaires fiables et sur l'expertise de ses collaborateurs pour proposer une offre financière diversifiée, lui assurant ainsi indépendance et stabilité.

## CONCRET & RÉALISTE

Notre démarche environnementale vertueuse s'appuie sur des éléments tangibles : la transition énergétique passe aussi par la capacité des financeurs à pouvoir évaluer précisément la durabilité des projets à financer.

## TRAÇABILITÉ & TRANSPARENCE

L'analyse des émissions de CO<sub>2</sub>e évitées s'appuie sur une méthodologie de calcul définie par le Crédit Mutuel Arkéa reposant d'indicateurs mis à jour régulièrement et permettant de matérialiser les effets concrets des projets financés et refinancés par le CFCAL- Banque.

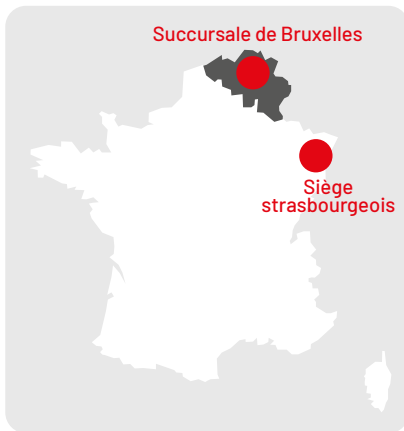
## PERFORMANCE & RESPONSABILITÉ

Notre collecte d'épargne vertueuse associe performance financière et responsabilité, en finançant des projets durables et éthiques. Nos décisions visent un équilibre entre rentabilité et impact environnemental positif.

## ACCESSIBILITÉ & PROXIMITÉ

Grâce à notre réseau national de partenaires, nous sommes présents sur tout le territoire français et offrons des possibilités de crédits responsables destinés à tous les projets d'acquisition et de rénovation énergétique.

# CFCAL-BANQUE C'EST AUSSI



## CRÉDITS

Le CFCAL-Banque intervient sur le marché français, où nous proposons, en intermédiation, des crédits hypothécaires et non hypothécaires, des crédits immobiliers avec prise de garantie hypothécaire à destination des particuliers ainsi que le financement de parts de SCPI. En Belgique nous offrons exclusivement des crédits hypothécaires. Nos équipes sont réparties entre nos sites de Strasbourg et Bruxelles.

## ÉPARGNE

Les produits d'épargne du CFCAL-Banque sont actuellement disponibles uniquement sur le marché français. Nos équipes sont basées à Strasbourg.

## CFCAL-BANQUE EN QUELQUES CHIFFRES POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

114 680

Clients  
marché crédits  
Au 31/12/2025

16 858

Clients  
marché épargne  
Au 31/12/2025

273

Partenaires  
distributeurs  
Au 31/12/2025

6 762

Milliards €  
d'encours de crédits  
Au 31/12/2025

502

Millions €  
collecte brute épargne  
En 2025

# NOTRE DÉMARCHÉ RESPONSABLE

Le CFCAL-Banque a entrepris plusieurs initiatives ciblées et engagées :

- **Formation sur les risques ESG** : l'objectif est de sensibiliser les collaborateurs sur les concepts fondamentaux liés aux risques ESG ainsi que leur impact sur les autres risques inhérents aux activités de CFCAL-Banque.
- **Actions durables pour réduire l'empreinte environnementale** via le partenariat avec Green Phoenix, entreprise à mission spécialisée dans la valorisation et la gestion des déchets organiques.
- **Engagement dans une démarche d'économie numérique plus écologique** : le CFCAL-Banque s'est vu décerner en 2025 le label ordi 3.0, collectif alsacien engagé dans le reconditionnement solidaire du matériel informatique usagé. Cette initiative a généré une réduction importante de notre impact environnemental.

De plus, plusieurs plans d'action visant à intégrer les critères ESG lors de l'octroi de crédits et durant la vie du prêt sont actuellement en cours de mise en œuvre afin de répondre aux exigences réglementaires en constante augmentation.

2 764  
kg CO<sub>2</sub>e  
en 2025

évités grâce à notre engagement  
avec Green Phoenix

Soit environ 1,7 aller retour  
Paris-New York

209 540  
kg CO<sub>2</sub>e  
en 2025

de réduction grâce à notre  
démarche d'économie circulaire

Soit environ 35 tours de la Terre

# LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA : UNE SOCIÉTÉ À MISSION

**Le Crédit Mutuel ARKÉA a adopté en mai 2022 la qualité d'entreprise à mission**, qui constitue, dans la loi Pacte, le niveau d'engagement le plus exigeant en termes de responsabilité environnementale et sociétale. Il est l'un des tout premiers groupes bancaires à se doter de cette qualité qui figure dans ses statuts.

Conscients du **rôle clé du secteur financier** dans la lutte contre le changement climatique, du fait de la diversité de ses métiers et de ses interactions avec les écosystèmes, **le Crédit Mutuel Arkéa a défini, dès 2020, une stratégie climat** qui a guidé ses actions sur la période 2020/2024.

**L'urgence climatique est désormais assortie d'une pression inégalée sur les autres limites planétaires**: érosion de la biodiversité, perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, changement d'usage des sols, cycle de l'eau douce, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, acidification des océans, appauvrissement de la couche d'ozone, augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère. Ces pressions menacent les équilibres naturels et imposent d'**élargir le champ des actions pour protéger la nature et le vivant**.

Dans le cadre de son **plan stratégique FAIRE 2030** et conformément à sa **Raison d'être**, **le Crédit Mutuel Arkéa a réaffirmé son engagement de faire de la finance un outil au service d'un monde plus durable, notamment via sa feuille de route Finance durable 2025/2030**.

**Trois enjeux sont priorisés à horizon 2030** : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et le capital naturel, l'eau et les ressources naturelles, tout en veillant à une transition juste et à la souveraineté des territoires.

Ces enjeux interdépendants font émerger un besoin d'accompagnement prioritaire de certains secteurs et projets concernés par ces problématiques sur les territoires : agriculture, viticulture, agroalimentaire, immobilier, habitat, infrastructures : énergie, déchets, transport...

En complément, la **feuille de route Entreprise à Mission est constituée d'objectifs quantitatifs annuels à horizon 2027**.



## LA SOCIÉTÉ À MISSION

Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux & environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

## OBJECTIFS 2027 DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

2,45  
Md€

d'euros de crédits en faveur  
de la transition environnementale

1,6  
Md€

d'euros de collecte d'épargne en faveur  
de la transition environnementale

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa : [www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)



# LE CERCLE VERTUEUX DU CFCAL-BANQUE

La gamme responsable du CFCAL-Banque, c'est aujourd'hui 6 produits de financement et d'épargne visant à fournir une solution responsable à tous les besoins.

Leur vocation ? Accompagner la transition environnementale en associant les thématiques d'efficacité énergétique aux projets de financement.

## COMPTE À TERME VERTUEUX

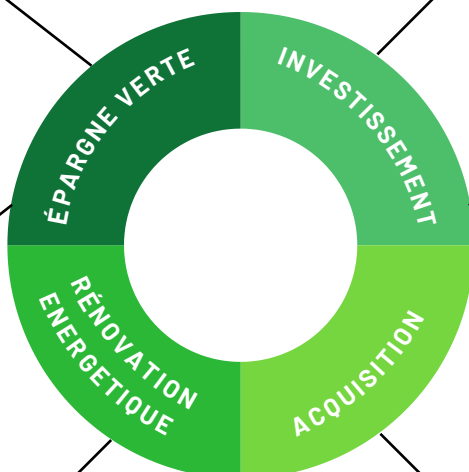
Épargner sur un placement à terme dédié au financement de projets responsables

## LIVRET VERTUEUX

Épargner sur un placement flexible dédié au financement de projets responsables

## HYPO RÉNOV

Financer les travaux de rénovation énergétique < 75 000€



## INVESTYS SCPI & SCPI +

Financer l'acquisition de parts de SCPI avec un label Greenfin ou ISR avec quote-part de 50 % de transition environnementale (note ESG)

## INVESTYS

Financer l'acquisition de résidences locatives avec bonus de taux pour les biens DPE A, B ou C < 135kWh/m<sup>2</sup>/an

## EDIFYS

Financer l'acquisition de résidences principales ou secondaires VEFA, neuves ou anciennes avec un DPE A, B ou C < 135kWh/m<sup>2</sup>/an

## NOTRE OFFRE D'ÉPARGNE



En 2024, CFCAL-Banque a choisi d'élargir son offre en lançant des produits d'épargne vertueux et innovants. Notre livret distribué par Goodvest, vise à répondre aux enjeux majeurs de notre époque.

## LA COLLECTE



Ce livret vertueux, dont les fonds déposés contribuent à financer l'efficacité énergétique des biens immobiliers, nous permet d'accompagner la transition environnementale.

Seuls les crédits répondant aux critères du cercle vertueux, détaillés ci-dessous, pourront bénéficier des fonds investis sur les produits d'épargne vertueux CFCAL-Banque.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES CRÉDITS FINANCÉS



### ACQUISITION D'UN BIEN RÉSIDENTIEL

Acquisition VEFA, d'un bien neuf ou d'un bien ancien avec DPE = A, B, ou C (jusqu'à 135 kWh/m<sup>2</sup>/an)



### FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉNOVATION / AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Nature des travaux :  
isolation thermique /  
installation d'une ventilation double flux / chauffage à énergie renouvelable / eau chaude sanitaire à énergie renouvelable / production d'électricité renouvelable



### FINANCEMENT DE PARTS DE SCPI

SCPI label Greenfin ou SCPI label ISR avec quote-part de 50 % de transition environnementale (note ESG).

# ET SI ON REGARDAIT UN CAS CONCRET ?

## 1

Monsieur X, 35 ans, possède un livret A chez son banquier historique, dont il a atteint le plafond des versements.

Il est sensible aux problématiques de transition énergétique et **souhaite placer ses nouvelles rentrées d'argent sur un livret responsable**, tout en gardant l'opportunité de retirer des fonds en cas de nécessité.

Il souscrit auprès de son distributeur le **livret d'épargne vertueux du CFCAL-Banque**.

Il choisit de l'alimenter avec des versements mensuels réguliers. Il se constitue ainsi un capital sécurisé et rémunéré, disponible à tout moment et qui contribue à favoriser la transition énergétique.

## 2

Madame B, divorcée, locataire, retraitée, a un **projet d'acquisition de sa nouvelle résidence principale avec un DPE B**.

Son interlocuteur commercial lui propose le produit **Edifys du CFCAL-Banque**.

## 3

Les fonds placés par Monsieur X sur son livret d'épargne vertueux en 2025 **sont affectés au financement du prêt Edifys** de Madame B pour l'acquisition de sa résidence principale.

# ALLOCATION DES FONDS

## MÉTHODE ET GOUVERNANCE



### IDENTIFICATION DES CRÉDITS ÉLIGIBLES

Pour être éligible, le crédit qui va bénéficier de la collecte de l'épargne vertueuse doit répondre aux critères d'objet de prêt définis avec le Crédit Mutuel Arkéa (présentés précédemment) et contribuer à financer l'efficacité énergétique des biens immobiliers.

Un dossier de financement peut être composé de plusieurs prêts. Seules les offres de prêt correspondant à 100 % à l'un des objets autorisés sont retenues pour l'affectation.



### GOUVERNANCE

Chaque trimestre, un comité d'affectation réunissant les services financiers du CFCAL-Banque et du Crédit Mutuel Arkéa ainsi que le département Finance durable du Crédit Mutuel Arkéa, permet d'allouer les ressources des livrets et comptes à terme vertueux vers des projets éligibles financés par le CFCAL-Banque.

Un suivi régulier matérialisé par la tenue de comités produits permet également d'adapter les conditions de commercialisation des produits d'épargne selon les volumes de financements éligibles octroyés, et ce, afin de s'assurer de la cohérence entre la collecte d'épargne responsable et son affectation.



### SUIVI CHIFFRÉ & REPORTING

Publication annuelle du rapport d'allocation et d'impact sur notre site internet grand public et mise à disposition aux détenteurs de produits d'épargne vertueuse du CFCAL-Banque.

Afin de s'assurer qu'il y ait assez de créances éligibles, le CFCAL-Banque suit mensuellement le ratio de l'encours de l'épargne verte et celui de l'encours des crédits verts.

# ALLOCATION DES FONDS COLLECTÉS EN 2025

## LA COLLECTE VERTUEUSE AU CFCAL-BANQUE EN 2025

	LIVRETS VERTUEUX
COLLECTE NETTE EN 2025	53 023 498 €
ENCOURS AU 31/12/2025	56 309 523 €

## ALLOCATIONS DES MONTANTS COLLECTÉS

	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS* OU REFINANCÉS** EN 2025	MONTANT DES PROJETS (CAPITAL RESTANT DÛ) FINANCÉS OU REFINANCÉS EN 2025
ACQUISITION D'UN BIEN RÉSIDENTIEL	292	54 772 366 €
TRAVAUX DE RÉNOVATION OU D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE	1	42 207 €
ACQUISITION DE PARTS DE SCPI ÉLIGIBLES	97	7 901 158 €
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>62 715 731 €</b>

\*Les prêts dits « **financés** » correspondent aux prêts dont la date d'octroi est **postérieure** à la date de dépôt sur le compte d'épargne vertueux.

\*\*Les prêts dits « **refinancés** » correspondent aux prêts dont la date d'octroi est **antérieure** à la date de dépôt sur le compte d'épargne vertueux.

Le Crédit Mutuel Arkéa se charge de l'affectation des créances. Il les sélectionne aléatoirement à partir du gisement éligible (en respectant la répartition par catégorie des créances du gisement) en appliquant une marge de sécurité (taux de surdimensionnement de 110 % minimum de l'encours d'épargne).

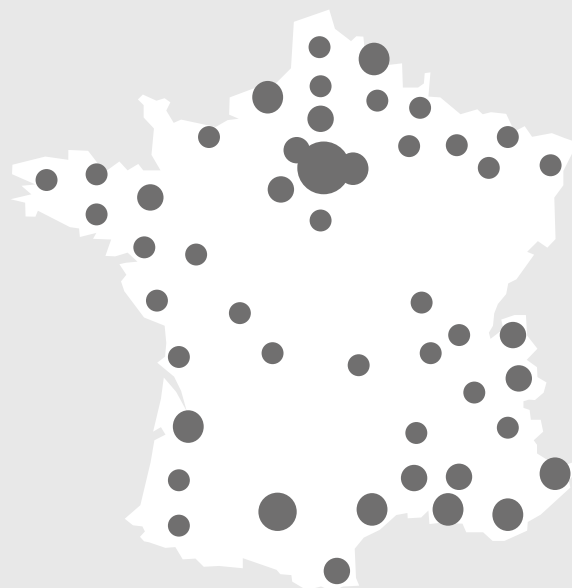
# LES PROJETS FINANCÉS EN 2025

Le CFCAL-Banque s'engage au quotidien sur des projets respectant des normes de performance énergétique. En lien direct avec le Crédit Mutuel Arkéa, nous avons mis en place un processus rigoureux de sélection qui garantit que chaque projet soutenu contribue activement à la réduction de l'empreinte carbone et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des biens immobiliers.

En évaluant les caractéristiques énergétiques des biens proposés au financement, nous veillons à ce que nos investissements soient non seulement financièrement viables, mais limitent aussi l'impact environnemental.

Notre objectif est de soutenir des initiatives qui répondent aux exigences actuelles et qui préparent également un avenir plus durable.

LOCALISATION DES ACQUISITIONS ET DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FINANCÉS OU REFINANCÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2025\*



\* Acquisition de biens VEFA / neufs / constructions ou anciens avec DPE A, B ou C (<135 kWh/m<sup>2</sup>/an) et de projets de rénovation énergétique.

Émissions de CO<sub>2</sub>e évitées en 2025  
**257 tonnes**

# LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES : 4 ÉTAPES

## 1. CALCUL DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE DU LOGEMENT FINANCÉ

On multiplie la consommation d'énergie primaire figurant dans le DPE du bien par sa surface pour obtenir sa consommation totale annuelle en kWhEP/an. Si le bien est neuf, on utilise la valeur réglementaire limite pour que le bien obtienne une note DPE B (soit 110 kWh/m<sup>2</sup>/an).

### EXEMPLE

Madame Y achète un appartement de 84m<sup>2</sup> situé dans le sud de la France en 2025. Le DPE de cet appartement présente une classe énergétique à C avec une consommation de 133 kWhEP/an.

**Calcul de la consommation :**  
**84 x 133 = 11 172 kWhEP/an**

## 2. CALCUL DES ÉMISSIONS MOYENNES DE CO<sub>2</sub>e D'UN LOGEMENT DE SURFACE ÉQUIVALENTE DANS LA MÊME RÉGION

La France métropolitaine compte 3 grandes zones climatiques définies sur la base des températures hivernales et estivales des régions qui la composent. Pour chaque zone, une consommation d'énergie primaire moyenne par mètre carré est définie. En multipliant cette consommation moyenne par la surface du bien financé, on obtient la consommation d'énergie primaire moyenne pour un telle surface en kWhEP/an.

L'appartement se situant dans le département 13, il fait partie de la zone climatique H3. Pour cette zone, la consommation d'électricité moyenne/m<sup>2</sup>/an est de 230 kWhEP.

**84 x 230 = 19 320 kWhEP/an**

## 3. CALCUL DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRIMAIRE

On fait la différence entre la consommation énergie primaire consommée par le bien que nous finançons et celle que nous avons calculée.

Le logement financé économise donc :  
**19 320 - 11 172 = 8 148 kWhEP/an**  
 par rapport à un logement moyen de la même région.

## 4. CALCUL DES ÉMISSIONS ÉVITÉES

Nous appliquons à cette économie d'énergie, le facteur de transformation d'énergie primaire en énergie finale qui traduit la perte d'énergie que subit l'électricité lors de son passage de l'état naturel à la livraison au consommateur. Puis nous appliquons le facteur d'émission d'énergie moyen en France qui permet de rapporter l'énergie finale aux émissions de CO<sub>2</sub>e générées par cette dernière. Et nous obtenons une valeur correspondant au nombre de kg de CO<sub>2</sub>e équivalent évités par an pour le bien financé.

Conversion de l'énergie primaire en énergie finale :  
**8 148 kWhEP x 0,6473 (facteur de transformation)**  
**= 5 274 kWh/an**

Conversion de l'énergie finale en émission de CO<sub>2</sub> :  
**5 274 x 0,13 (facteur d'émission d'énergie moyen)**  
**= 685,62 KG DE CO<sub>2</sub>/AN ÉVITÉES**

# GLOSSAIRE

## ACPR

Adossée à la Banque de France, l'**Autorité de Contrôle Prudentiel** et de **Résolution** (ACPR) est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires, d'assurance et de leurs intermédiaires, dans l'intérêt de leurs clientes et de la préservation de la stabilité du système financier.

## API

Une API, pour **Application Programming Interface**, est un programme permettant à deux applications distinctes de communiquer entre elles et d'échanger des données.

## CO<sub>2</sub>e

«Le CO<sub>2</sub> évité» désigne la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> ou en CO<sub>2</sub>e) qui n'a pas eu lieu grâce à une action, un projet ou un produit par rapport à un scénario de référence (baseline). Autrement dit : ce sont des émissions qui auraient été émises si rien n'avait été fait, mais qui ont été «évitées» grâce à la mesure mise en œuvre.»

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Le crédit ou prêt hypothécaire est un prêt bancaire garanti par une hypothèque sur un ou plusieurs biens immobiliers dont l'emprunteur est propriétaire.

## CRITÈRES DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance... Ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

## DPE

Le **Diagnostic de Performance Énergétique** (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

## CRITÈRES ESG

Les critères **Environnementaux**, **Sociaux** et de **Gouvernance** (ESG) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO<sub>2</sub>e, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets,
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés,
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration.

## FINTECH

Le terme Fintech est issu de la fusion des mots «finance» et «technologie» (financial technology), et désigne l'ensemble des nouvelles technologies financières utilisées pour améliorer les services financiers.

## LABEL GREENFIN

Créé par le Ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.



## LABEL ISR

Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le Ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



## SCPI

Une **Société Civile de Placement Immobilier** (SCPI) est un organisme de placement collectif prenant la forme d'une société non cotée en Bourse. La SCPI collecte de l'argent auprès de nombreux investisseurs dans l'unique objectif d'acquérir et gérer un patrimoine immobilier destiné à la location.

## VEFA

La **Vente en l'Etat Futur d'Achèvement** (VEFA) est un contrat par lequel l'acquéreur acquiert un bien immobilier à construire ou en cours de construction. Il devient propriétaire du sol à la signature du contrat de vente, puis propriétaire du bien au fur et à mesure de sa construction.

## ORIAS

L'**ORIAS** est l'organisme en charge du Registre officiel des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor (Ministère de l'Economie). L'immatriculation de ces intermédiaires sur ce Registre est obligatoire. Le site internet de l'Orias permet de vérifier que l'intermédiaire est autorisé à distribuer des produits d'assurance, bancaires ou financiers.

# PRÉCISIONS

Ce document a été préparé et distribué par le CFCAL-Banque, agréé en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le présent document et les informations qu'il contient vous sont communiqués uniquement à des fins d'information. Rien dans ce document ne constitue une recherche en placement de produits d'épargne, un conseil en placement, un prospectus de vente, une offre ou une sollicitation incitant à entreprendre des activités de placement. Ce document ne constitue pas une recommandation de souscription de produits de placement ni ne recommande un produit d'investissement en particulier.

Les informations et les opinions exprimées dans le présent document ont été obtenues de bonne foi auprès de sources jugées fiables. Cependant, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, la suffisance, l'exhaustivité ou la fiabilité de ce document. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.



2025  
RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT

**CFCAL-Banque**

Crédit Foncier et Communal d'Alsace Lorraine - Banque  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 20 988 295, 69€  
Siège social : 1 rue du Dôme - 67000 Strasbourg  
Siren 568 501 282 RCS Strasbourg

[www.cfc-al-banque.fr](http://www.cfc-al-banque.fr)